

A&C SECURITE ELECTRONIC
Société À Responsabilité Limitée au capital de 15 000 €
Siège social : 43, rue Joliot Curie
69780 MIONS
481 686 293 RCS LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le trente-et-un décembre, à dix-sept heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation verbale de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents entrant en séance.

Monsieur Gilles OGIER préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions conformément aux dispositions statutaires.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions,
- Les statuts de la société.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés avant la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Gilles OGIER de ses fonctions de gérant de la société A&C Sécurité Electronic à effet du 31 décembre 2024,
- Nomination en remplacement de Monsieur Jean-Nicolas ENGELBACH en qualité de gérant à compter du 31 décembre 2024,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Monsieur Gilles OGIER de ses fonctions de gérant de la société A&C Sécurité Electronic, notifiée à chacun des associés le 31 décembre 2024 et à effet du même jour.

L'assemblée générale lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion jusqu'à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de procéder au remplacement de Monsieur Gilles OGIER en nommant en qualité de gérant à compter du 31 décembre 2024, pour une durée indéterminée :

Monsieur Jean-Nicolas ENGELBACH

Né le 06 décembre 1952 à MULHOUSE (68)

De nationalité française

Demeurant à CHALON SUR SAONE (71100) 10 A, Rue Charles Boysset

Il est précisé que, jusqu'à décision contraire, Monsieur Jean-Nicolas ENGELBACH ne sera pas rémunéré pour cette fonction.

Monsieur Jean-Nicolas ENGELBACH, présent à l'assemblée, déclare accepter cette fonction et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et par les associés.

Le Président de séance et gérant

Monsieur Gilles OGIER

« Bon pour fin de mes fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2024 »

Associé

Monsieur Jean-Nicolas ENGELBACH

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2024 »

Associé

Monsieur Marc SANOUILLET